

# OBTENIR L'ADHÉSION DES PARTIES PRENANTES

Toute mesure de réinsertion efficace en prison commence par une compréhension des besoins du personnel et des détenus, afin de s'assurer que les services et les ressources prévus sont le meilleur moyen d'accroître l'inclusion sociale et de réduire la probabilité de récidive. Comprendre ces besoins prend du temps et il est important que le personnel dispose d'un temps de travail suffisant pour y répondre efficacement.

Voici un guide étape par étape pour la création d'un groupe de parties prenantes :

- Ayez une stratégie numérique globale ou une mission : Quels sont les objectifs numériques spécifiques que vous avez pour votre prison et vos détenus dans un an ? Dans 5 ans ?
- Mettez en place une équipe de coordination centrale composée d'une personne du service informatique et de membres du personnel travaillant avec la ressource ou le service. Rédigez votre déclaration de mission avec votre équipe et vérifiez régulièrement si vous êtes sur la bonne voie.
- Faites participer la direction de la prison et rencontrez-la régulièrement pour faire le point et obtenir un retour d'information.
- Utilisez un groupe de discussion/un réseau d'échange pour connaître les besoins des détenus et/ou du personnel lorsque vous mettez en œuvre cette nouvelle ressource ou ce nouveau service numérique.
- Ce groupe de discussion peut prendre en compte des points de vue extérieurs à la prison, par exemple des hôpitaux, des centres locaux de lutte contre la toxicomanie ou des centres pour l'emploi.



- Utilisez les ressources existantes pour vous assurer que votre équipe est consciente des éventuels problèmes d'éthique et/ou de droits de l'homme. Pourriez-vous rédiger une déclaration éthique avec laquelle toutes les parties prenantes seraient d'accord ? Consultez la fiche d'information n° 3 pour obtenir des conseils sur les éléments à prendre en compte.
- Assurez-vous que vos parties prenantes adhèrent au projet et le contrôlent - ont-elles utilisé la technologie elles-mêmes ? Ont-ils discuté des besoins et des avantages de la réintégration numérique ?
- Comment expliquez-vous les raisons du changement numérique ? Quel langage, quelles métaphores et quelles histoires utilisez-vous ? Dès le début, définissez le changement numérique en termes de réintégration. Soyez à l'écoute des possibilités de recadrage positif et lisez le [FrameWorks Reframing Toolkit](#)[1].
- De quelle formation le personnel/les détenus ont-ils besoin, sur la base des résultats du groupe de discussion ? Comment pourriez-vous la dispenser le plus efficacement possible ? Consultez la fiche d'information n° 2 pour obtenir des conseils sur la formation à la méthodologie mixte.
- Lancez d'abord un projet pilote. Évaluez et apprenez ! Voir la fiche d'information n°2 pour des conseils sur l'évaluation.

[1] <https://www.frameworksinstitute.org/publication/bridges-from-prison-toolkit/>

## QUICK RESOURCE TIP:

DIGITAL CHANGE IS HAPPENING QUICKLY, BOTH INSIDE AND OUTSIDE PRISON. HAVE YOU EVALUATED THE RESULTS OF TOOLS AND SYSTEMS THAT YOU HAVE ALREADY IMPLEMENTED? HAVE YOU MADE CHANGES BASED ON THIS EVALUATION? BUILD YOUR BASIC KNOWLEDGE OF EVALUATION THROUGH TRAINING - NETWORKS LIKE EU-CAP PROVIDE GOOD TRAINING RESOURCES:

[2] [HTTPS://EU-CAP-NETWORK.EC.EUROPA.EU/TRAINING/EVALUATION-LEARNING-PORTAL\\_EN](https://eu-cap-network.ec.europa.eu/training/evaluation-learning-portal_en)

“DANS LA PLANIFICATION DE LA RÉHABILITATION NUMÉRIQUE, IL EST NÉCESSAIRE D'ALLER AU-DELÀ DE LA SEULE RÉFLEXION SUR LES TECHNOLOGIES (TABLETTES, PLATEFORMES DE VIDÉOCONFÉRENCE, ORDINATEURS PORTABLES) ET DE CONSIDÉRER LES RELATIONS ENTRE LES TECHNOLOGIES ET LEURS UTILISATEURS, AINSI QUE LES POSSIBILITÉS D'ACTION QU'ELLES CRÉENT.”

**UNICRI DIGITAL REHABILITATION IN PRISONS (MARS 2024)**

CE TRAVAIL FAIT PARTIE DU PROJET ERAMUS PLUS DIGICOR DIGITAL TRANSITION WORKING GROUP DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE SUBVENTION - 2022-2-DE02-KA210-VET-000099538 DIGICOR DIGITAL TRANSITION WORKING GROUP. MERCI À NOS PARTENAIRES :



Co-funded by  
the European Union



CC BY-SA 4.0 DEED

FUNDED BY THE EUROPEAN UNION. VIEWS AND OPINIONS EXPRESSED ARE HOWEVER THOSE OF THE AUTHOR(S) ONLY AND DO NOT NECESSARILY REFLECT THOSE OF THE EUROPEAN UNION OR THE EUROPEAN EDUCATION AND CULTURE EXECUTIVE AGENCY (EACEA). NEITHER THE EUROPEAN UNION NOR EACEA CAN BE HELD RESPONSIBLE FOR THEM.

# DÉFIER L'INÉGALITÉ DIGITALE ET ABORDER LA DIVERSITÉ NUMÉRIQUE

De même qu'il n'existe pas de dispositif technologique unique qui convienne à toutes les prisons, il n'y a pas une seule personne ayant les mêmes besoins et les mêmes capacités qui utilise cet outil. En vous adaptant à l'avance à ces différences, votre ressource ou service numérique sera plus populaire et favorisera l'inclusion sociale après la libération.

## Défier l'inégalité digitale



Qu'il s'agisse du coût élevé des appels téléphoniques ou du manque d'accès à l'internet, les détenus subissent de manière disproportionnée l'inégalité numérique. Identifiez les cas où votre projet traite différemment le personnel, les détenus ou d'autres parties prenantes. Votre projet offre-t-il des opportunités équitables à tous les utilisateurs ? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous y remédier ? La réhabilitation numérique doit être fondée sur des principes éthiques clairement énoncés et "en tenant compte du fait que les initiatives numériques peuvent faire du bien mais ont également le potentiel de créer ou d'exacerber diverses formes d'inégalité numérique et de préjudice[1]".

[1] [HTTPS://PUBLICADMINISTRATION.UN.ORG/  
EGOVKB/EN-US/REPORTS/UN-E-GOVERNMENT-  
SURVEY-2022](https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/reports/un-e-government-survey-2022)

Prepared for

**DIGITAL  
TRANSITIONS  
WORKING GROUP**



**DIGICOR  
WORKING GROUPS**



**JOIN US ON LINKEDIN**

# PETITE ÉTUDE DE CAS

LE MINISTÈRE ESTONIEN DE LA JUSTICE A DÉCLARÉ QUE "L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LA BASE DE DOCUMENTS PAPIER EST EXCESSIVEMENT GOURMAND EN RESSOURCES POUR TOUTES LES PARTIES - LES DÉTENUS, LES AUTORITÉS CONCERNÉES ET LE SYSTÈME JUDICIAIRE". IL A DONC CRÉÉ UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE ACCESSIBLE À TOUS LES DÉTENUS. CE SYSTÈME UNIQUE PERMET L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS NUMÉRIQUES, LES TRANSACTIONS MONÉTAIRES EN TEMPS RÉEL ET LES PROCÉDURES JUDICIAIRES SANS PAPIER[2].

[HTTPS://INNOVATIONINPOLITICS.EU/SHOWROOM/PROJECT/E-JUSTICE-PORTAL-FOR-INMATES/](https://innovationinpolitics.eu/showroom/project/e-justice-portal-for-inmates/)

## Reconnaître et prendre en compte les différents styles de formation et d'apprentissage

La recherche indique qu'un détenu sur trois et un pourcentage plus élevé que la moyenne du personnel pénitentiaire bénéficieraient d'approches de formation neuro-inclusives.

- Obtenez des conseils sur la manière de rédiger efficacement des protocoles et des instructions à l'intention d'un public neurodiverse, en utilisant par exemple des supports audio, des diagrammes, des puces et des organigrammes.
- Méthodologie mixte pour la formation et l'apprentissage, par exemple production d'un fichier audio de longs documents textuels ; élaboration d'un cours de formation en ligne et suivi d'un dialogue avec un formateur.
- Faites appel à des ambassadeurs ou à des pairs locaux pour mettre en œuvre de nouvelles ressources ou de nouveaux services numériques. Ces personnes sont présentes dès que des frustrations apparaissent et peuvent apporter une aide et des conseils informels. Soutenez vos ambassadeurs locaux en organisant des réunions de formation mensuelles supplémentaires et réunissez-les au sein d'un réseau virtuel afin qu'ils puissent apprendre les uns des autres.



Le concept finlandais de prison intelligente[3], qui s'appuie sur des services numériques tels que des ordinateurs portables personnels pour créer un environnement d'apprentissage axé sur la réinsertion, met l'accent sur l'amélioration des droits des détenus grâce à des outils d'apprentissage numériques polyvalents, y compris un accès limité à l'internet.

CE TRAVAIL FAIT PARTIE DU PROJET ERAMUS PLUS DIGICOR DIGITAL TRANSITION WORKING GROUP DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE SUBVENTION - 2022-2-DE02-KA210-VET-000099538 DIGICOR DIGITAL TRANSITION WORKING GROUP. MERCI À NOS PARTENAIRES :



Co-funded by  
the European Union



CC BY-SA 4.0 DEED

FUNDED BY THE EUROPEAN UNION. VIEWS AND OPINIONS EXPRESSED ARE HOWEVER THOSE OF THE AUTHOR(S) ONLY AND DO NOT NECESSARILY REFLECT THOSE OF THE EUROPEAN UNION OR THE EUROPEAN EDUCATION AND CULTURE EXECUTIVE AGENCY (EACEA). NEITHER THE EUROPEAN UNION NOR EACEA CAN BE HELD RESPONSIBLE FOR THEM.

# N'OUBLIEZ PAS ! CHOSES À PRENDRE EN COMPTE DANS LES DIFFÉRENTES TÂCHES ET RÔLES PROFESSIONNELS

Il n'y a pas de "bonne façon" d'introduire des ressources et des services numériques dans les prisons. Chaque prison est un écosystème unique et les individus qui la composent ont des besoins spécifiques. Cependant, nos groupes de travail ont identifié des actions et des considérations spécifiques qui devraient être prises en compte chaque fois que les prisons transfèrent une ressource ou un service vers une plateforme numérique. Voici notre liste de contrôle des éléments à prendre en compte avant, pendant et après la mise en œuvre de ressources ou d'outils numériques:

1

S'aligner sur les normes existantes Comme le Conseil de l'Europe, (2019). Lignes directrices concernant le recrutement, la sélection, l'éducation, la formation et le développement professionnel du personnel pénitentiaire et de probation (Conseil de l'Europe) et le cadre de compétences numériques de l'UE (DigComp 2.2).

2

Garantir l'accessibilité et l'équité pour les détenus étrangers Les nouveaux dispositifs de traduction simultanée hors ligne sont excellents pour rester en contact avec les besoins quotidiens d'une personne, mais essayez aussi de trouver un autre détenu ou une personne de contact dans votre communauté locale qui peut parler la même langue et jeter des ponts entre le détenu et son nouveau lieu de détention.

DIGITAL TRANSITIONS  
WORKING GROUP



**DIGICOR**  
WORKING GROUPS



**JOIN US ON LINKEDIN**

3

**Méthodes de formation tenant compte de la neurodiversité et de la diversité** Pour que chacun s'adapte rapidement et facilement à un nouvel outil ou service numérique, pensez à évaluer la neurodiversité sur le lieu de travail et discutez avec les éducateurs de prison de la manière dont les détenus apprennent le mieux. Consultez la fiche d'information n° 2 pour obtenir des conseils pratiques sur la diversité numérique.

4

**Veillez à ce que l'utilisateur ait son mot à dire** Que votre appareil ou service soit destiné à être utilisé par le personnel, les prisonniers ou les deux, veillez à leur demander comment vous pensez que les besoins en matière d'inclusion sociale et numérique sont le mieux pris en compte par votre projet, et veillez à ce qu'ils testent l'appareil lors d'un lancement pilote. Consultez la fiche d'information n° 1 pour obtenir des conseils pratiques sur l'implication des parties prenantes.

5

**Gestion équitable et éthique des données** Avec l'aide de quelques ressources, votre projet peut bénéficier d'une gestion éthique et de haute qualité des données : tous les États membres de l'UE travaillent à une gestion équitable et éthique des données[1] dans le cadre d'une stratégie plus large de la Décennie numérique[2] visant à garantir que tout le monde peut participer aux opportunités numériques et que personne n'est laissé pour compte.

**Soyez transparent sur l'utilisation et l'accès aux données** Utilisez des outils et des ressources standardisés via les lignes directrices et les recommandations du Comité européen de la protection des données, car elles se réfèrent à la police et à la justice.

6

**Principes nationaux de normalisation en détention** Réfléchissez à ce que votre initiative numérique fait pour soutenir la législation sur la normalisation dans votre pays et pour s'aligner sur les règles pénitentiaires européennes (RPE)[3]. Les RPE reposent sur deux grands principes : le principe de normalisation, qui vise à organiser la vie en prison de manière à la rapprocher le plus possible de la vie à l'extérieur des murs de la prison, et le principe de responsabilisation, qui consiste à donner aux détenus la possibilité d'assumer des responsabilités personnelles dans la vie quotidienne de la prison.

CE TRAVAIL FAIT PARTIE DU PROJET ERAMUS PLUS DIGICOR DIGITAL TRANSITION WORKING GROUP DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE SUBVENTION - 2022-2-DE02-KA210-VET-000099538 DIGICOR DIGITAL TRANSITION WORKING GROUP. MERCI À NOS PARTENAIRES :



Co-funded by  
the European Union



FEDERALE OVERHEIDSDIENST  
JUSTITIE

CC BY-SA 4.0 DEED

FUNDED BY THE EUROPEAN UNION. VIEWS AND OPINIONS EXPRESSED ARE HOWEVER THOSE OF THE AUTHOR(S) ONLY AND DO NOT NECESSARILY REFLECT THOSE OF THE EUROPEAN UNION OR THE EUROPEAN EDUCATION AND CULTURE EXECUTIVE AGENCY (EACEA). NEITHER THE EUROPEAN UNION NOR EACEA CAN BE HELD RESPONSIBLE FOR THEM.